

*Questions orales***L'ADMINISTRATION****ON INVITE LES ÉLECTEURS À EXPRIMER LEUR
MÉCONTENTEMENT**

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, il y a eu des cours célèbres et prestigieuses, notamment la cour des rois de France, la cour d'amour et la cour du Parlement, qui évoquent des images de galanterie et d'honneur.

C'est vraiment malheureux pour le Canada que les occupants des banquettes ministérielles de l'autre côté de la Chambre n'aient rien fait pour mériter le même respect. Au contraire, leur attitude individuelle et collective ne fait que renforcer ma conviction quant à la nécessité de rétablir la peine capitale. Le dernier sondage Gallup montre d'ailleurs que la grande majorité de Canadiens sont de mon avis.

Le public se rend compte que le Parlement se voit privé de sa dignité, de ses attributions et de ses droits. Le libre accès à l'information n'existe pas. Ce ne sont que scandales étouffés, corruption et ineptie. Le gouvernement ne tient pas à faire respecter les principes de la démocratie. Il songe uniquement à récompenser la ruse, la tromperie et les manigances de ses ministres passés ou actuels. Les noms Lalonde, Gillespie et Mackasey sont célèbres, ou mais tristement célèbres.

Nous avons eu des exemples innombrables d'appels téléphoniques à des juges, de signatures contrefaites, de délits de fuite, d'intrigues de couloir, de nominations au Sénat, de cartes d'abonnement gratuites d'Air Canada, de décisions suspectes, notamment le cartel de l'uranium et le refus d'intenter des poursuites contre certains agents ennemis. Le premier ministre (M. Trudeau) ferme les yeux sur tout cela.

Ce n'est pas la cour des rois de France que nous avons devant nous, mais la cour des miracles. Je suis pleinement convaincu que les électeurs canadiens montreront leur mécontentement et leur dégoût devant tout cela lors des prochaines élections générales.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE**LA MISE À PIED ANNUELLE DES EMPLOYÉS NOMMÉS POUR UNE
PÉRIODE DÉTERMINÉE**

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. En réponse à une question portant sur les mises à pied au ministère de la Défense nationale, le ministre a laissé entendre que, à la fin de chaque année financière, le ministère licencie les employés nommés pour une période déterminée et que tout se passe comme à l'ordinaire cette année. N'est-il pas vrai que, depuis de nombreuses années, on congédie les employés à la fin de mars par pure formalité et que, jusqu'à cette année, on les reprenait presque toujours le 1^{er} avril?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je comprends bien la question du

député de Victoria, car nombre de députés voulaient m'interroger là-dessus au cours de la période des questions vendredi dernier. Elle porte sur la politique du ministère régissant la mise à pied d'employés nommés pour une période déterminée par opposition aux employés embauchés grâce au programme RELAIS.

Je peux exposer les instructions très claires que mon ministère a reçues à ce sujet. On a bien avisé les services dont relève le programme RELAIS de s'assurer que les employés temporaires occupent des postes autres que ceux que prévoit le programme RELAIS ou qui ont été prévus autrement avant le 1^{er} avril 1983. En conséquence, je dois dire que, peu importe le programme RELAIS, certains de nos employés nommés pour une période déterminée ont dû être licenciés le 31 mars. Grâce au programme RELAIS, qui a été appliqué et offert au ministère de la Défense nationale, nous avons été en mesure d'engager des employés pour accomplir du travail qui n'aurait pas été fait sans ce programme.

**LE PROGRAMME RELAIS—L'INCIDENCE SUR LE RÉENGAGEMENT
DES EMPLOYÉS NOMMÉS POUR UNE PÉRIODE DÉTERMINÉE**

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Tout d'abord, je me demande si le ministre s'engagerait à déposer le document dont il vient de citer des extraits, comme c'est la coutume.

De plus, n'est-il pas vrai que, cette année, des centaines d'employés nommés pour une période déterminée, dont beaucoup ont travaillé pour le ministre de la Défense nationale pendant plusieurs années sans manquer un seul jour, ont été licenciés et sont maintenant à l'assurance-chômage? N'est-il pas exact que, dans de nombreux cas, particulièrement dans celui des personnes qui ont des emplois peu spécialisés, leurs fonctions sont maintenant remplies par des personnes embauchées en vertu du programme RELAIS du ministre de l'Emploi et de l'Immigration?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je dois admettre que le député de Victoria a raison, en partie. Après la question du député de Nepean-Carleton vendredi, je lui ai dit que je lui enverrais tous les renseignements nécessaires pour expliquer les processus de mise à pied ou d'embauche d'employés nommés pour une période déterminée et également toutes les procédures et instructions données au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, à propos des exigences que nous devons satisfaire, en ce qui concerne le programme RELAIS.

Par conséquent, d'une façon ou d'une autre, je peux affirmer au député que si nous n'avions pas les crédits requis et l'aide du programme RELAIS, il y aurait plus de personnes en chômage qu'actuellement. C'est en fait le principe à ne pas perdre de vue dans le recours au programme RELAIS d'une part et, d'autre part, la mise à pied de certains de nos employés temporaires.

M. McKinnon: Madame le Président, le ministre a oublié de m'assurer qu'il déposerait le document qu'il a cité en réponse à ma première question.